

DISPOSITIF

Cette fiche est proposée dans le cadre du projet intitulé « l'intelligence territoriale au service des habitants des quartiers prioritaires de Bourgogne-Franche-Comté », cofinancé par l'Union Européenne.

Les villes européennes coopèrent

« URBACT » IV est un dispositif européen créé par la Commission européenne, dans une volonté de soutenir les territoires urbanisés en apportant conseil sur des thématiques transversales comme l'emploi ou la participation citoyenne ainsi que par le partage d'expérience entre villes européennes (Europe en France, 2024). Aussi, URBACT I fut lancé en 2002 et a impliqué 217 villes des pays membres de l'Union Européenne (UE), suivi de URBACT II (2007-2013), qui a intégré des nouvelles villes pour arriver à un total de 300. Enfin, URBACT III, développé de 2014 à 2020, a laissé place à URBACT IV, prévu jusqu'à 2027 (URBACT, s.d.), avec un budget de 85 millions d'euros et un objectif d'atteindre 400 villes européennes issues de 27 États membres de l'UE plus la Norvège et la Suisse (Europe en France, 2024).

AVANCER ENSEMBLE : UN CERCLE VERTUEUX

Le dispositif URBACT a été inspiré par le dispositif URBAN I et II (1994-2006) qui avait des objectifs explicites d'améliorer les conditions de vie dans les quartiers des villes européennes en difficulté. Porté par la Commission européenne, ce programme avait pour finalité de soutenir des initiatives communautaires des villes, sans notion de coopération entre elles. URBACT va plus loin et tend à créer les conditions d'une réflexion plus collective et d'un essaimage. (Wikipédia, 2024).

Ainsi, la Commission européenne lance aux États membres un appel en 2002 pour piloter et coordonner un nouveau dispositif qui aura vocation à créer de la coopération entre des villes européennes : URBACT. La France est alors reconnue en matière de politiques urbaines, notamment avec la mise en place de la Politique de la Ville dans les années 1980 qui lui a permis d'une part de démontrer sa capacité d'action dans les quartiers. D'autre part, elle sait également organiser des dispositifs transversaux en articulant plusieurs niveaux de collectivité, par exemple avec la création en 1988 de la délégation interministérielle à la ville. La France se distingue aussi dans le dispositif URBAN I et II avec des projets de qualité, ce qui l'a amenée à être sollicitée pour partager ses méthodes. Par exemple, le projet Lyon-confluence, qui avait pour but de redévelopper la partie sud de la presqu'île lyonnaise dans le 2e arrondissement, est un des cas les plus mis en avant. La Commission européenne en a produit une étude de cas ainsi qu'un rapport de ce projet devenu emblématique (PETUS Consortium, 2005), (UCLG, 2014).

Pour ces différentes raisons, le dispositif URBACT est coordonné par la France depuis 2002 et c'est l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) qui en est l'autorité de gestion depuis 2020.

Bien que cette transférabilité des bonnes pratiques entre pays puisse faire débat, du fait d'un risque de perte des identités locales au profit d'un conformisme européen, le dispositif URBACT répond à un enjeu de complexification territoriale né avec la naissance de l'Europe. Par exemple, le traité de Maastricht (1992) inscrit des objectifs communs en direction des pays signataires (Zylberstein, 1992). Ainsi, ces derniers ont eu à faire face à des défis urbains conséquents, comme la réponse à un objectif de développement durable. Des villes pionnières ont pu apporter du soutien aux villes qui cherchaient à développer leur capacité d'agir sur ce sujet, et URBACT souscrit à ce type de démarche constructive : le but n'est pas de faire perdre l'identité propre de chaque ville, mais bien de permettre que les forces de l'une soient au service des faiblesses de l'autre, et ce en vue d'atteindre des objectifs politiques communs.

EN PRATIQUE

Trois types de réseaux d'acteurs sont constitutifs du dispositif URBACT. Le premier, Action planning Network, a pour but de réaliser un diagnostic et définir un plan d'action. Le second, Transfert Network, vise à transférer des bonnes pratiques d'un territoire à l'autre. Et le dernier, Innovation Transfert Network, permet d'expérimenter des projets innovants.

Action Planning Network

Ce premier réseau réunit des villes qui font le constat d'une problématique commune (exemple : accès à la mobilité des personnes âgées), et qui se donnent l'objectif d'y répondre. Lorsqu'une ville identifie un problème, elle peut soit intégrer un réseau déjà existant sur le sujet ou soit créer un nouveau réseau. Action Planning Network regroupe en moyenne 8 à 12 villes qui diagnostiquent, échangent et proposent. La finalité est de définir un plan d'action pour chaque ville inspiré de ce travail d'échange (Europe en France, 2024).

Transfer Network

Lorsqu'une action fonctionne, elle est labellisée et référencée par URBACT. L'idée de Transfert Network est d'adapter et de transférer cette bonne pratique à d'autres villes. Les différentes villes intéressées par l'action labellisée apprennent à la mettre en place dans leur territoire en passant d'abord par un travail d'adaptabilité. Ce réseau regroupe en moyenne six à neuf villes (Europe en France, 2024).

Innovation Transfert Network

Ce réseau est en lien avec un autre dispositif de l'UE : Urban Innovation Actions (UIA) (Urban Innovative Actions, s.d.). Ce programme finance des projets expérimentaux et innovants portés en grande majorité par des très grandes villes d'Europe. Innovation Transfert Network permet le transfert de ces actions UIA à des villes du programme URBACT. Pour exemple, Barcelone a expérimenté le revenu minimum en ciblant les habitants d'un quartier défavorisé. Le projet, intitulé B-MINCOME, a été porté et financé par Urban Innovation Actions. Un groupe de villes d'Europe pourrait à la suite se réunir afin de transférer cette action UIA en l'adaptant pour l'appliquer sur leur territoire. Innovation Transfert Network permet de créer un pont entre expérimentation et diffusion (Europe en France, 2024).

Des rôles bien définis

De nombreux acteurs gravitent autour de URBACT IV (collectivité, État, association, citoyen, structure publique, entreprise, etc.). Afin de faciliter une bonne coopération, un même modèle est utilisé au sein de chaque typologie de réseau. Pour faire vivre le réseau et atteindre l'objectif, une « Ville Lead », coordonne la gestion administrative et les échanges entre les villes du groupe de travail. Chaque ville du réseau constitue un Groupe Local URBACT (ULG), composé d'acteurs locaux concernés par l'action. D'autre part, des villes partenaires participent activement aux travaux du réseau. Enfin, un URBACT Expert, facilitateur et conseillé accrédité envoyé par le programme URBACT par la commission européenne, accompagne le réseau en proposant par exemple une méthodologie. Il existe par ailleurs une multitude d'acteurs financeurs, dont le principal est le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional), (URBACT, s.d.).

Pour illustrer, revenons à notre exemple de Barcelone et à son projet : B MINCOME. Cette grande ville pourrait devenir ville Lead dans le cadre du réseau Innovation Network, s'entourer de plusieurs villes européennes qui seraient Villes Partner et chaque ville partenaire devra créer un groupe local URBACT (ULG), pour adapter l'action à son territoire.

DES EXEMPLES DE VILLES EN FRANCE

Un travail en cours : Clermont-Ferrand

La ville de Clermont-Ferrand s'est positionnée comme Ville Lead dans le cadre du réseau Action Planning Network dénommé FEMACT-Cities, (URBACTa, 2025). Cette collectivité a décelé une problématique sur la thématique de l'intégration de l'égalité de genre dans les politiques locales et a donc proposé de travailler sur ce sujet dans le cadre de URBACT IV. Une fois le projet

validé, Clermont-Ferrand s'est entourée de sept villes et autorités territoriales d'Europe :

- Szabolcs 05 Regional Development Association of Municipalities (Hongrie)
- Commune de Postojna (Slovénie)
- Communauté intercommunale de la région de Coimbra (Portugal)
- Ville de Turin (Italie)
- Ville de Cracovie (City of Kraków, Pologne)
- Cluj Metropolitan Area Intercommunity Development Association (Roumanie)
- Länsstyrelsen Skåne (Suède)

Chacun de ces territoires est lui-même confronté à des problèmes en matière d'égalité de genre. Grâce à FEMACT-Cities, ils se retrouvent régulièrement pour faire le point sur les travaux en cours portés par leur Groupe local URBACT, afin de définir un plan d'action. L'URBACT Expert est Mary Dellenbaugh Losse.

Une participation de la Bourgogne-Franche-Comté dans la précédente génération du programme : Nevers

Nevers, ville d'un peu plus de 33 000 habitants sur 17 km² dans le département de la Nièvre, a participé au dispositif URBACT III en intégrant le réseau IoTXchange, (Nevers Agglomération, 2022). Ce réseau lancé en 2019 a eu pour objectif de comprendre comment l'Internet des Objets (IoT) peut aider les politiques publiques. L'IoT est un outil numérique connecté qui permet de collecter des données grâce à des capteurs. Cet outil étant très technique, son intégration dans les politiques publiques et notamment locales est partielle. Son pilotage est donc assumé par des acteurs privés. Le réseau d'URBACT III IoTXchange avait pour but de répondre à la problématique d'intégration d'innovation technique dans une logique de gouvernance publique.

Ce réseau composé de sept villes européennes a eu pour Ville Lead Fundão (Portugal). Voici les communes concernées :

- Fundão (Portugal) – Lead Partner
- Nevers Agglomération (France)
- Lappeenranta (Finlande)
- Ventspils (Lettonie)
- Varna (Bulgarie)
- Jelgava (Lettonie)
- Aarhus (Danemark)

Nevers, quant à elle, a été une ville partenaire du réseau. Elle a créé un groupe d'experts locaux URBACT composé d'agents techniques, d'élus et de partenaires institutionnels et privés. Ce groupe de travail a pensé à la création d'un tableau de bord associé à l'IoT afin de collecter des données concernant les 400 km de réseau d'eau de la commune, pour améliorer le service tout en assurant une appropriation locale et citoyenne de l'outil.

Le réseau URBACT a permis une montée en compétence interne sur les technologies numériques, une approche participative innovante, un effet de levier vers d'autres usages possibles de l'IoT et une visibilité européenne pour l'agglomération de Nevers.

URBACT ET LES QPV : UNE ARTICULATION À PENSER ?

De la coopération entre institutions à l'expérience des individus

URBACT est un dispositif ambitieux qui permet une collaboration entre institutions territoriales. Cet objectif peut paraître difficile à atteindre, mais il est rendu possible grâce à un vouloir commun et une organisation en constante amélioration (URBACT I, II, III et IV). Ces collaborations visent des objectifs que nous retrouvons également en politique de la ville en France tels que l'éducation, la cohésion sociale, la rénovation énergétique des bâtiments ou l'insertion par l'emploi. La politique de la ville peut investir le dispositif URBACT grâce à un autre dispositif d'échange européen qui ne concerne non pas les institutions, mais les individus.

Le Corps Européen de Solidarités (CES)

Ce dispositif, créé en 2017, remplace le Service Volontaire Européen (SVE), et s'oriente en faveur des jeunes de 18 à 30 ans. Ce programme permet la solidarité active au niveau européen grâce à des missions de volontariat dans divers projets sociaux. Il cible en priorité des jeunes provenant de milieux défavorisés, résidents de quartiers prioritaires, jeunes déscolarisés, et donc identifiés comme ayant moins d'opportunités de voyage. Ces jeunes ont la possibilité de réaliser des séjours de deux semaines à 12 mois avec les frais de voyage, d'hébergement, d'assurance et d'argent de poche pris en charge par le dispositif CES. Pour qu'un jeune puisse partir, il doit trouver une structure sur son territoire (souvent sous forme associative) qui fera le lien avec la structure d'accueil du pays concerné. Cela est porté et facilité par le dispositif piloté à l'échelle européenne.

Pour le jeune, de nombreux avantages sont identifiés : montée en compétences dans divers domaines ; apprentissage d'une langue avec un accompagnement ; découverte d'une culture ; montée en savoir-être, etc. Pour la structure d'accueil, le dispositif soutient le projet financièrement et l'aide dans le recrutement des volontaires. En 2025, le Corps Européen de Solidarités s'appuie sur 166 millions d'euros de budget. Entre 2021 et 2023, ce sont plus de 66 000 jeunes qui sont partis grâce à ce dispositif (European Commission, 2025).

URBACT + CES = ?

Ces deux dispositifs semblent différents : URBACT permet à des institutions de monter en compétences et de les transmettre ; CES accompagne des individus et leur permet d'enrichir leurs parcours et d'augmenter leurs savoir-faire et être. Cependant, ces deux programmes correspondent à des logiques européennes compatibles. URBACT structure la stratégie territoriale sur divers sujets et le CES peut se révéler être un levier pour augmenter l'ingénierie dans les territoires. Même si pour l'instant aucun dispositif ne se propose de lier les deux programmes, il existe des initiatives qui laissent imaginer la faisabilité du croisement des deux. Par exemple, dans le cadre du Transfer Network d'URBACT III, il s'est créé de 2018 à 2022 Volunteering Cities, (URBACTb, 2025). Ce réseau a eu pour but de structurer des activités de volontariat local pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale en partant de plusieurs bonnes pratiques. Dans URBACT IV, aucun réseau ne mentionne explicitement l'intégration de CES, cependant rien n'empêche le croisement de ces deux dispositifs à titre expérimental sur des thématiques comme la jeunesse, l'inclusion, la participation, etc.

Un levier pour la politique de la ville

S'il y a expérimentation du croisement des deux dispositifs, un troisième peut servir de lien entre les deux : la politique de la ville. En effet, URBACT trouve son origine dans URBAN, visant l'amélioration des conditions de vie dans les quartiers et leurs problématiques. Une articulation d'URBACT autour de ces territoires est donc légitime. Nous avons vu également que le Corps Européen de Solidarité vise spécifiquement un public jeune, défavorisé et avec moins d'opportunité de voyager. Cela légitime aussi de diriger le dispositif CES en direction des quartiers relevant de la géographie prioritaire. Une telle liaison offrirait des opportunités pour beaucoup d'acteurs en vue de l'import et l'export de compétences : des jeunes de QPV français partant dans une ville URBACT d'un autre pays ; des jeunes européens venant dans un QPV français impliqué dans URBACT. Si cette articulation était mise en œuvre, elle permettrait d'enrichir les projets URBACT d'une dimension humaine, d'ancre l'Europe dans le quotidien des quartiers par une présence physique et d'offrir à des jeunes de QPV une expérience concrète de mobilité et de valorisation dans leurs parcours.

POUR ALLER PLUS LOIN

Beaucoup de dispositifs, de programmes et d'actions ont été mentionnés dans cet écrit sans pouvoir les développer. Vous trouverez donc ci-dessous les sources qui vous permettront d'en comprendre davantage sur les aspects qui vous intéressent.

Comprendre le cadre européen

- **Zylberstein, J.-C. (1992). Traité de Maastricht, mode d'emploi.**

Ouvrage introductif sur les bases juridiques et politiques de l'intégration européenne, utile pour replacer les programmes actuels dans une perspective historique.

- **Wikipédia (2024). Programme d'initiative communautaire URBAN.**

Présente les premiers programmes européens dédiés au développement urbain intégré dans les années 1990-2000, précurseurs d'URBACT et d'UIA.

Les programmes européens pour les villes

- **Europe en France (2024). Programme URBACT IV 2021–2027.**

Synthèse officielle en français sur les objectifs, priorités et modalités du programme URBACT IV.

- **URBACT (s.d.). URBACT IV – Programme européen de coopération urbaine.**

Ressource centrale pour comprendre comment les villes échangent et expérimentent des solutions à travers des réseaux thématiques.

- **Urban Innovative Actions (s.d.). About UIA.**

Présentation du programme UIA qui finance des projets urbains expérimentaux et innovants.

Focus sur le Corps européen de solidarité

- **European Commission (2025). European Solidarity Corps – Annual Work Programme.**

Document de programmation qui précise les priorités et financements prévus pour l'année.

- **Ministère du Premier ministre (2025). Le Corps européen de solidarité (CES).**

Fiche pratique du Service public, avec une entrée claire pour les acteurs français.

- **Wikipedia contributors (2024). European Solidarity Corps.**

Article encyclopédique donnant une vue d'ensemble sur la genèse et le fonctionnement du dispositif.

Exemples inspirants de projets européens

- **Ajuntament de Barcelona (2017). B-MINCOME.**

Étude de cas emblématique d'un projet UIA combinant revenu minimum et politiques sociales actives pour lutter contre la pauvreté.

- **Nevers Agglomération (2022). Integrated Action Plan – IoTXchange Network.**

Exemple français d'un plan d'action intégré issu d'un réseau URBACT III, centré sur l'innovation numérique et urbaine.

- **URBACT (2025). FEMACT Cities.**

Réseau thématique travaillant à transformer les villes pour favoriser l'égalité de genre.

- **URBACT (2025). Volunteering Cities+.**

Réseau dédié au développement du volontariat comme levier de cohésion sociale dans les villes européennes.

- **PETUS Consortium (2005). Lyon Confluence – Urban renewal project.**

Étude de cas européenne sur un grand projet de renouvellement urbain, analysé sous l'angle de la durabilité.

- **UCLG (2014). Lyon Confluence: Sustainable city development.**

Analyse internationale de la même expérience lyonnaise, replacée dans le cadre de l'Agenda 21 de la culture.

BIBLIOGRAPHIE

- Ajuntament de Barcelona. (2017). B-MINCOME – Combining minimum income and active social policies in a guaranteed minimum income strategy to fight poverty, re-activate and empower the most vulnerable people in a deprived urban area of Barcelona. Urban Innovative Actions. <https://www.uia-initiative.eu/en/uia-cities/barcelona>
- Europe en France. (2024). Programme URBACT IV 2021–2027. Ministère de la Cohésion des territoires.

<https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/programmes-europeens/programme-urbact-iv-2021-2027>

- European Commission. (2025). European Solidarity Corps: 2025 annual work programme. European Youth Portal. <https://youth.europa.eu>
- Ministère du Premier ministre. (2025, 7 mars). Le Corps européen de solidarité (CES). Service Public. <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F119>
- Nevers Agglomération. (2022). Integrated Action Plan – IoTXchange Network. URBACT III. https://urbact.eu/sites/default/files/2022-10/5.%20Nevers_Final%20IAP.pdf
- PETUS Consortium. (2005). Case study: Lyon Confluence – Urban renewal project in Lyon, France. Practical Evaluation Tools for Urban Sustainability (PETUS), European Commission. https://www.petus.eu.com/graphics/case_70.pdf
- UCLG – United Cities and Local Governments. (2014). Lyon Confluence: Sustainable city development. Agenda 21 Culture. https://www.agenda21culture.net/sites/default/files/files/cities/content/lyon-eng_def.pdf
- URBACT. (s.d.). URBACT IV – Programme européen de coopération urbaine. <https://urbact.eu>
- URBACT. (2025, 25 avril). FEMACT Cities: Transforming cities for women. Action Planning Network. URBACT IV. <https://urbact.eu/networks/femact-cities>
- URBACT. (2025, 25 juillet). Volunteering Cities+. <https://urbact.eu/networks/volunteering-cities>
- Urban Innovative Actions. (s.d.). About UIA – What are Urban Innovative Actions? <https://www.uia-initiative.eu/en/about-us/what-urban-innovative-actions>
- Wikipedia contributors. (2024, May 17). European Solidarity Corps. In Wikipedia. https://en.wikipedia.org/wiki/European_Solidarity_Corps
- Wikipédia. (2024, 12 mars). Programme d'initiative communautaire URBAN. In Wikipédia. https://fr.wikipedia.org/wiki/Programme_d%27initiative_communautaire_Urban
- Zylberstein, J.-C. (1992, juin). Traité de Maastricht, mode d'emploi. U.G.E 10/18.